



Montreuil, le 12 juin 2023

ADF CONFOND SOUPLESSE ET CONTORTIONNISME

L'Assemblée des Départements de France réagit au jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 24 mai 2023 (garde postée SPV= temps de travail) dans un communiqué du 7 juin, où elle « soutient sans réserve le volontariat ».

« On glorifie l'engagement citoyen, c'est une très bonne chose, simultanément, ça nous arrange bien tous, les pouvoirs publics d'avoir des volontaires parce-que cela coûte moins cher [...] ». ¹

L'ADF souligne « la priorité absolue sera toujours la protection de nos volontaires » mais « il est impératif de conserver cette souplesse ».

Lorsqu'un agent effectue 29 gardes de 12h sur un seul mois, est-ce la souplesse nécessaire ?

Quand on observe dans un SDIS, 68 agents qui réalisent de 604h à 977h entre le 1^{er} janvier et 30 avril 2023, c'est conforme à la souplesse que vous voulez conserver ?

Pense-bête : « les sapeurs-pompiers volontaires [...] ne peuvent exercer cette activité à temps complet [...] ». ²

Ce sont les employeurs qui dévoient l'engagement citoyen, en organisant la professionnalisation des volontaires ou en faisant mine d'ignorer le cumul d'activité de leurs agents tous statuts confondus, alors qu'il est garant de la sécurité physique et mentale de ses agents !!!

Vous faites bien monsieur le président de l'ADF d'appeler vos « collègues présidents de SDIS et de départements à une grande vigilance sur leurs conditions d'emploi. » C'est bien le minimum mais c'est loin du compte.

1 : lien publication synthèse des débats de la commission des affaires européennes du Sénat du 15 novembre 2018
2 : R1424-1 Code Général des Collectivités Territoriales